Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP': Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr. 6 fr.; - 11 fr.; - 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement C'adresse.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on re renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, nº 34 et Place de la Bourse, nº 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS	De LIBOS à CAHORS	De CAHORS à MONTAUBAN	De MONTAUBAN à CAHORS	De CAHORS à CAPDENAC	De CAPDENAC à CAHORS
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Poste. Omnibus Omnibus. PARIS — D . $2^{\rm h}$ 20 s. $9^{\rm h}$ 50 $\frac{\pi}{2}$ 7 h 45 m E BORDEAUX	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Omnibus Omnibus. Omnibus.
/ Train 976 pour Bordeaux, via-Périgueux,	Puy-l'Evéque. 9 19 3 48 9 37 Gastelfranc. 9 34 4 3 9 52 Luzech . 9 47 4 16 10 5 Parnac . 9 57 4 26 10 15 Mercuès . 10 9 4 38 10 26 CAHORS — A 10 25 4 56 10 43	POPDEAUX 10 40 6 05 7 2 2	Borredon 8 46 11 30 5 35 Montpezat 9 13 11 51 5 54 Lalbenque . 9 39 12 9 6 15 Gienrac 9 49 12 18 6 24 Sept-Ponts 10 2 12 30 6 36 CAHORS.— A. 10 12 12 37 6 43	Toirac 9 44 2 45 7 1 Lamadeleine. 9 58 3 10 7 14 CAPDENAC. A. 10 12 3 27 7 27	Conduché

Cahors, le 4 Octobre.

Une première satisfaction a été accordée par l'Allemagne à la France.

Le gouvernement de Berlin reconnaît le principe de l'indemnité due à la famille du malheureux Brignon. C'est un premier pas vers la réparation complète et l'aveu indéniable qu'un préjudice a été porté à la France, par le meurtre d'un de ses nationaux et la violation de son territoire.

La déclaration de l'ambassadeur d'Allemagne ne dit pas tout cela; mais le fait seul de reconnaître l'indemnité à payer, renferme toutes ces conséquences.

Reste Kauffmann.

L'ambassadeur a dit à son sujet que cette question devait être ajournée, la justice allemande en é ant saisie et ayant ouvert une instruction contre le soudard meurtrier.

Le gouvernement français attend le résultat de cette enquête, et, en aucun cas, il ne se départira de la fermeté qu'il a montrée dès le début de cette regrettable affaire. Les dernières négociations relatives à l'incident roulent sur des questions de droit international. Or, M. Flourens, possède en ces questions une compétence si absolue, et si universellement constatée, qu'il n'y a aucun doute à avoir sur le résultat final de l'incident.

Donc, la France peut se déclarer satisfaite dès aujourd'hui et sans attendre la condamnation de Kauffmann.

Encore une fois, l'opinion du monde civilisé est forcée de rendre justice à notre bon droit, au bien fondé de nos réclamations,

au sang-froid manifesté par tous les Français en cette occasion.

Mais ce second incident, plus grave, en un sens, que le premier, puisqu'il y a eu mort d'homme, pourrait bien ne pas être le

L'établissement d'un modus vivendi acceptable pour les Franç is de la frontière, s'impose dès aujourd'hui. On a annoncé que des négociations avaient été entamées dans ce but. Les mesures à prendre pour éviter le retour de certaines violences dangereuses, sont, en effet, urgentes.

Le gouvernement de Berlin paraît le comprendre. Ira t-il jusqu'à modifier la rigueur de ses instructions ? Eloignera-t il de la frontière certains agents dangereux?

Ce sont des choses bien difficiles à préjuger et sur lesquelles nous aurions tort peutêtre de nous faire illusion.

On fait preuve, à Berlin, de dispositions conciliantes et pacifiques. L'empereur Guillaume a témoigné sa clémence et son désir d'une bonne entente en graciant le jeune Schnæbelé, coupable d'une gaminerie.

Mais la question des responsabilités n'en reste pas moins comme fait acquis que la diplomatie allemande ne saurait rejeter sur nos nationaux sans déplacer la question.

L'Allemagne seule est responsable de la situation existant à la frontière. Responsable aussi des incidents passés, des conflits qui pourraient en être la suite et de ceux qui pourraient survenir.

C'est à elle seule qu'il appartient de proposer des négociations pour amener des relations plus faciles sur la frontière.

L'INCIDENT DE LA FRONTIÈRE

Paris, 1er octobre.

C'est hier soir, à six heures, que M. de Munster est venu communiquer à M. Flourens la décision que vensit de prendre le gouvernement allemand.

L'ambassadeur d'Allemagne a dit tout d'abord que son gouvernement avait, dès le principe, exprimé ses regrets au sujet de l'incident de Raonsur-Plaine.

Il déclarait maintenant se reconnaître redevable d'une indemnité au profit de la veuve Brignon.

M. de Muister a fait suivre cette communication d'une autre non moins importante, c'est-à-dire que le gouvernement allemand allait prendre des mesures de nature à rendre la situation de la frontière moins

L'ambassadeur d'Allemagne n'a pas pu laisser prévoir qu'elle somme le gouvernement donnerait pour la veuve Brignon.

La somme sera fixée pas comme on a dit ce matin, après le jugement de Kauffmann, mais dans quelques jours, lorsque le gouvernement allemand aura recueilli les renceignements dont il a besoin pour étéblir l'indemnité.

Le gouvernement allemand, qui avait exprimé des regrets à propos de l'incident, a voulu reconnaître le principe de l'indemnité tout de suite et avant que les enquête, poursuivies des deux parts aient amené une solution sur le point particulier de violation du

Cette ques ion internationale eût pu, aux yeux du gouvernement allemand, influencer la justice allemande dans les poursuites qui vont être exercées contre Kauffmann.

Après les regrets du premier jour et une sois le principe de l'indemnité à la famille de la victime reconnue, la troisième question n'est plus qu'un point relativement secondaire comme it s'en présente souvent par exemple pour les patrouilles écartées du chemin, et que les deux gouvernements traiteront à

Dès le début de l'affaire, M. de Wangen avait déclaré qu'il ne voulait recevoir aucune indemnité.

La Liberté croit savoir que la famille Brignon demande 50,000 francs.

Le National dit qu'on en accorderait 25,000.

La République française dit que l'heureuse solution de l'affaire de Vexaincourt est le résultat du mouvement de l'opinion en Europe, le calme de la nation française et l'habileté de M. Flourens.

Le Figaro dit que la décision de la chancellerie allemande est due à l'initiative de l'empereur Guillaume, qui, sur les instances de l'Impératrice, a télégraphié à M. Bismarck qu'il désirait l'amélioration des relations entre les autorités des deux pays à la fron!ière.

Le Matin mentionne des renseignements qui seraient parvenus d'une source sérieuse à M. Flourens, en dehors de l'enquête officielle. D'après ces renseignements, les deux soldats allemands Kauffmann et Linhoff se trouvaient à boire dans un ca. baret depuis le matin du 24 septembre, quand un ancien ouvrier, soit de M. Lebègue, soit de M. Simon, l'un des autres chasseurs, qui avait été congédié par son patron et qui en avait conçu contre ce dernier un vif ressentiment, serait survenu dans le cabaret et aurait crié aux dits soldats : « Eh bien l' » vous êtes là à boire pendant que les traconniers » chassent sur la frontière? » Kauffmann et Linhoff, un peu gris déjà et craignant d'être pris en flagrant délit de négligence, se seraient jetés sur leurs fusils et se seraient précipités au dehors comme des fous. Et c'est alors que Kauffmann, apercevant le premier les chasseurs français, auraient tiré sur eux aveuglément et sans réflexion comme une brute

Le Petit Journal dit que le comte Herbert de Bismarck aurait annoncé à M. Raindre que l'arrestation de Kauffmann était imminente.

Une étrange arrestation. - On télégraphie au Réveil-Matin.

» L'aubergiste qui a dénoncé Kauffmann a été arrêtée par les autorités allemandes. Elle a été immédiatement transférés à Saverne.

» Ce fait cause une grande émotion. »

Autres détails. - Les allemands ont arrêté et dirigé sur Saverne, la dame Chiponne, cabaretière, qui habite Ferme-snr-Donou, pays

Mme Chiponne aurait raconté, dimanche, un propos tenu par Kauffmann, samedi, chez elle. Interrogée par les gendarmes français, elle a confirmée sa déposition.

42 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

CE QUE C'ÉTAIENT QUE L'HÔTEL DE LA PROVI-DENCE ET MAITRE LAFRAMBOISE, SON PROPRIÉ-

Leurs armes, d'un nouveau modèle et d'une lare précision, sortaient de chez Devisme, le grand armurier parisien.

Ces deux hommes étaient deux chasseurs renommés des Montagnes-Rocheuses, et du Texas à la Sonora et à la Californie.

Ils étaient connus sous les noms bizarres de Cœur-Sombre et Main-de-Fer, sobriquets que sans doute leur avaient donnés les Indiens; au premier, à cause de sa tristesse habituelle, au second, pour sa force extraordinaire.

Le premier était plus généralement nommé le docteur par les chasseurs blancs; il passait, en effet, pour un médecin expérimenté.

On citait de lui des cures presque impossibles. Quoiqu'il en fut, ces deux hommes avaient ac-

cepté ces appellations singulières, y répondaient et n'étaient pas connus autrement.

Dans les prairies et les nouveaux établissements, chacan vit à sa guise, sans que personne s'occupe de ce que l'on est ou de ce que l'on a été.

Les populations nomade de ces contrées son en général composées d'hommes qui, pour une raison ou pour une autre, tiennent à conserver l'anonyme.

Tous les incognitos sont, par conséquent, scrupuleusement respectés.

Notre troisième personnage était maître Michel Laframboise, né à Québec, maître, après Dieu, de l'hôtel de la Providence, ainsi s'appelait son au-

Maître Laframboise était un homme de cinquante ans, très vert, très vigoureux, qui n'en paraissait pas quarante.

Après avoir été pendant dix ans coureur des bois, il s'était retiré des affaires, s'était marié à une de ses cousines, native de Montmorency, dont il avait eu six garçons et un fille, en compagnie desquels il vivait dans son ermitage.

Quatre de ses fils couraient la prairies et les placers; les deux derniers et sa fille Nanette restaient à la maison pour aider au service et tenir compagnie au père et à la mère.

Le fils Jérôme avait vingt ans, Etienne dixneuf, Nanette dix-huit.

Quant à Pierre, Joseph, Jean-Marie et Dieudonné, c'étaient de francs, solides et joyeux gaillards.

Bien qu'ils fussent absents depuis plus de huit mois, le père ne les attendait pas avant une quinzaine de jours.

- Enfin, mieux vaut tard que jamais, comme dit le proverbe, fit l'hôtelier en versant du rhum dans les verres des deux chasseurs.

- Ma foi, oui, dit Main-de-Fer ; à votre santé ! - A la vôtre! Vous avez donc été bien loin dans les vieux établissements ?

- Jusqu'à New-York. Voilà du rhum excellent. - Je suis heureux qu'il vous plaise; vous re-

tournez dans les prairies? - Nous allons à Monterey, et de là à San-Francisco.

- Excusez! les voyages ne vous coûtent pas. Ah dame! j'en faisais autant autrefois; j'étais bien heureux alors; mais je me suis marié trop

- Ah! fit Cœur-Sombre, à quel âge donc?

- A vingt-deux ans; les enfants sont venus. Quand il y a eu quatre à la maison, il a fallu renoncer au métier ; vous comprenez, ma ménagère avait besoin de mon aide.

Cœur-Sombre soupira.

- Quand on se marie jeune on est heureux plus longtemps si l'on a épousé une femme honnête, bonne et que l'on aime.

- Vous avez raison, Cœur-Sombre, je ne me plains pas. Marianne est une honnête femme et je l'aime comme au premier jour.

- Alors, c'est le bonheur.

- Un peu monotone, mais, en somme, je ne me plain pas. C'est égal, c'est une rude chance pour moi que vous ayez songé à passer par ici au lieu de prendre la passe de l'Ouest.

- C'est ce qui a failli arriver. Cœur-Sombre n'y songeait pas. C'est moi qui lui ai dit : Si nous faisions une visite à Laframboise? Cœur-Sombre

m'a repondu oui. Et voilà.

- Eh bien, vous pouvez vous flatter, Main-de-Fer, d'avoir eu là une fameuse idée; sans vous, mon pauvre gars et ma petite Nanette n'auraient peut-être jamais guéri; aussi, voyez cette idée de petite fille d'aller seule courir la forêt quand elle est pleine de coyottes.

- Sa morsure n'est pas dangereuse, dit Cœur-Sombre; quant à celle de Jérôme, dans deux jours il n'y pensera plus.

- Grâce a vous, docteur, dit le Canadien avec sensibilité, c'est une bénédiction dans une maison,

quand vous y entrez. - le beau mérite, dit Cœur-Sombre en haus-

sant les épaules, d'avoir pansé deux égratignures. - Il est possible que ces blessures ne soient pas dangereuses, et cela doit être puisque vous le dites, Cœur-Sombre; mais comptez-vous pour rien l'inquictude et l'anxiété d'un père et d'une mère, seuls et sans secours au milieu d'un désert ?

D'un mot, vous nous avez sauvés du désespoir. - Allons, n'en parlons plus, mon ami. Je suis heureux de vous avoir rendu ce service; à votre santé. Quoi de nouveau de ce côté des Rocheuses?

- C'est vrai, ajouta Main-de-Fer, il y a si longtemps que nous sommes absents que nous ne savons plus rien,

- On parle de mettre définitivement les Mormons à la raison. - Qui cela, les Indiens ? dit Main-de-Fer avec

- Non, le président des Etats-Unis.

- Oh ! oh ! ceci est grave, reprit Main-de-Fer. Cœur-Sombre réfléchissait sans paraître écouter. - Très grave, reprit Laframboise; aussi, d'a-

Rentrée en France, elle a été surveillée par la police et finalement arrêtée, avant-hier, sous la prévention d'espionnage et de haute trahison.

Mme Chiponne aurait dit que, quelques jours avant le meurtre, Kauffmann avait parlé avec ses camarades d'abattre des Français. Après l'incident, ses camarades lui ont payé des chopes d'honneur pour avoir tiré sur « ces c... de Français. »

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres. - Nous avions, à diverses reprises, annoncé que le Parlement sera convoqué le 25 octobre. L'éloignement de cette date produit un assez mauvais effet dans les cercles politiques. Le gouvernement avait fait dire que les Chambres se réuniraient le 18 du mois courant au plus tard, aujourd'hui on revient à la date du 25 octobre, la commission du budget ne pouvant avoir fini ses travaux aussi vite qu'on avait prétendu d'abord.

Conseil de cabinet. - Un conseil de cabinet a été tenu, samedi, au ministère des finances; la présidence de M. Rouvier. MM. Faillières, de Hérédia, Ferron et Dautresme n'y assistaient pas.

Le ministre des affaires étrangères a confimé la note publiée, par l'agence Havas, au sujet de l'affaire de Raon. Il a fait connaître qu'il avait été informé, d'un côté par M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne et de l'autre par M. Raindre, notre chargé d'affaires à Berlin, que le gouvernement allemand acceptait en principe l'indemnité à donner à la famille Brignon.

Le ministre de l'instruction publique a communiqué à ses collègues une lettre par laquelle M. Carvalho, directeur de l'Opéra-Comique, demande, en raison des poursuites dont il est menacé, à être remplacé par un administrateur provisoire jusqu'à l'issue du procès.

Enfin, M Barbe, ministre de l'agriculture, a soumis au conseil le texte d'un projet de loi destiné à fixer la situation des gardes forestiers, et plus spécialement de leur assurer la constitution d'une caisse de retraite.

Le maire de Saint-Pétersbourg à Paris. - M. W. Likatscheff, conseiller d'Etat, maire de la ville de Saint-Pétersbourg, a été reçu, samedi, à dix heures, à l'Hôtel-de-Ville, par le bureau du conseil municipal. Le docteur Chassaing, viceprésident, lui a souhaité la bienvenue dans ces termes :

« Monsieur le maire,

» Le bureau du conseil municipal de Paris, en l'absence du conseil, est heureux de saluer le premier magistrat de la ville de Saint-Pétersbourg. La ville de Paris ne saurait oublier les sentiments de sympathie que la Russie, à maintes reprises, a témoignés à notre pays.

» Soyez le bienvenu parmi nous, Monsieur le maire, et lorsque vous nous quitterez, transmettez, nous vous en prions, à la population de Saint-Pétersbourg comme à la nation russe, l'expression des sentiments fraternels de Paris, qui sont ceux de la France entiere. »

M. le maire de Saint-Pétersbourg a répondu :

» Je suis bien reconnaissant à M. le président et à MM. les membres du bureau, pour l'accueil cordial dont ils m'honorent. Je ne puis l'auribuer qu'à la sympathie, je dois dire mutuelle, existant entre les deux villes dont nous sommes les représentants. Je me ferai un devoir de transmettre à mes collègues du conseil municipal de Saint-Péters-

près ce que j'ai entendu dire, les Mormons se re-

- Certes, ils s'arment et s'approvisionnent.

-Très sérieux, au contraire; ils enrôlent de

toutes mains, contractent des alliances avec les

Peaux-Rouges, et même, dit-on, ils pensent à

prendre à leur solde ces aventuriers de tous les

pays qui, depuis la découverte de l'or, se sont,

comme une nuée de vautours, abattus sur ces ri-

ches contrées. Les Mormons ont expédié partout

des émissaires ; ils en ont aussi bien dans le Fran-

cisco même qu'en Sonora, et dans les autres con-

En ce moment Cœur-Sombre releva la tête, et,

- A propos, Laframboise, dit-il, pourriez-vous

me donner quelques renseignements sur un misé-

rable qui, avant mon départ pour New-York, était

devenu un véritable fléau pour les caravanes d'é-

migrants, voyageant à travers les prairies, et mê-

me pour les chercheurs d'or qu'il allait relancer

- Attendez-donc, dit l'hôtelier en frappant du

- Précisément; vit-il encore, ou bien l'a-t-on

- Il est plein de vie et plus redouté que ja-

mais; c'est un coquin d'une impudence rare, mais

d'un courage à toute épreuve. Il doit roder par

poing sur la table, ne serait-ce pas du Mayor ou

le Bisojo, ainsi qu'on le nomme quelquefois, que

et rançonner jusque sur les placers.

yous voulez me parler?

tout en tordant une cigarette d'un air ennuyé :

trées du Mexique qui bordent le Colorado.

-- Songeraient-ils donc à résister ?

- Bon ! cela n'est pas sérieux ?

muent beaucoup.

bourg les sentiments que viennent de m'exprimer les | représentants de la ville de Paris. »

A la suite de cette réception, M. Likhatscheff a visité, en compagnie des membres du bureau du conseil municipal, le musée Carnavalet.

M. Zévort. - On assure que M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire, a l'intention de donner sa démission pour des raisons de santé.

Londres. - M. de Hérédia a visité Greenock.

Autriche-Hongrie. - A la réception du château-royal, on a beaucoup remarqué le long entretien de l'empereur François-Joseph avec l'archiduc Albert qui, dans un récent banquet, avait affirmé que l'Autriche ne suivrait pas l'Allemagne sur les champs de bataille de l'ouest. La haute position de l'archiduc dans l'armée autrichienne donne une grande valeur à ses paroles. De fait, on constate, dans l'empire, un mouvement d'opinion absolument contraire à l'alliance de l'Autriche avec l'Allemagne. A l'occasion du dernier incident franco-allemand, la plupart des journaux hongrois et tchèques ont répété la fameuse phrase: « Si la France ne peut oublier Sedan, l'Autriche-Hongrie n'oublira jamais Sadowa. »

Alsace-Lorraine. - Une correspondance adressée d'Alsace-Lorraine à la Gazette de Cologne constate que le nombre des jeunes gens de la province, qui se sont soustraits au service de l'armée allemande, est allé diminuant de 1871 à 1880, et que depuis 1880, il va en augmentant. En 1871 il était de 16,072, il est tombé de 1875 à 1880, successivement à 13,785, 11,312, 10,432, 9,580, 8,468 et 7,165. Depuis 1881, il est remonté à 7,378, 7,776, 7,755, 8,937, 9,061.

Le corespondant du journal rhénan attribue la cause principale du phénomène qu'il constate à l'émigration de la population, qui est devenue plus considérable qu'elle ne l'avait été auparavant et qui enlève, chaque année encore, un grand nombre de personnes du pays à l'empire. De 1880 à 1885, le nombre des émigrants a été de 49,254.

La peau de Pranzini. - M. Levasseur, juge d'instruction, chargé par M. Bernard, procureur de la République, de l'enquête au sujet de l'affaire de la peau de Pranzini, vient de la

On assure que le garçon d'amphithéâtre Godinet et les personnes qui ont accepté de la peau de Pranzini, et il paraît qu'elles sont nombreuses, vont être poursuivies en police correctionnelle pour violation de sépulture.

M. Levasseur, au cours de son enquête, aurait découvert que ce n'est pas seulement MM. Taylor, Goron et Rossignol, qui auraient reçu de la peau du supplicié; Godinet en aurait donné à plus de dix personnes.

La répression de la fraude

Nous avons signalė, il y a dėja quelque temps, les mesures prises par le ministre des finances pour empêcher la fraude en matière d'impôts, notamment les mesures concernant les transactions. Voici, à ce sojet, quelques details nouveaux sur la portée des décisions qui viennent d'être prises.

Jusqu'à ces derniers temps, quand un procèsverbal était rapporté en matières de contribution indirectes, les directeurs et les sous-directeurs invitaient le contrevenant à venir transiger.

Après avoir entendo ces explications, i's fixaient le chiffre de l'amende à exiger. Rarement, le paiement était immédiat : les délais étaient presque tonjours demandés et accordés,

délais que le contrevenant mettait à profit pour | fr. - Les autres frais sont les mêmes que pour intéresser à sa cause divers personnages plus ou moins influents

Dès son arrivée aux affaires, M. Rouvier a voulu réagir contre ce système. De tons côtés, on en signalait les pernicieux effets. D'abord, les transactions soumises à l'approbation du ministre et l'administration ont été examinées avec le plus grand soin; beaucoup ont été relevées pour indiquer aux directeurs que la répression exercée par eux n'était pas jugée suffisante.

On a fait plus: pour faire rendre aux impôts tont ce qu'ils peuvent donner, on a résolu de frapper avec la plus grande sévérité la fraude véritablement intentionnelle. Sur les ordres du ministre, le directeur général des contributions indirectes a envoyé à ses chefs de service départementaux des instructions dont la presse s'est beaucoup occupée dans ces derniers temps et que l'on peut résumer ainsi :

Les dits directeurs continueront à accorder, avant le jugement, des transactions pour toutes les affaires dans lesquelles la bonne foi du contrevenant est certaine on probable, ou bien encore pour celles qui pourraient paraître délicates au point de vue des constatations ou de la régularité du procès-verbal.

Quand la fraude sera certaine, indéniable, intentionnelle, le contrevenant devra être renvoyé devant les tribonaox. Après le jugement, la poursuite en justice mettant le contrevenant en état de récidive en cas de nouvelle contravention, il pourra être concédé des réductions s'il est démontré au point de vue de la situatien du condamné et du peu d'importance du préjudice causé, le paiement de l'intégralité des peines prononcées constituerait une ponition trop forte.

Ce que l'on a voulu, en définitive, c'est que la transaction, qui jusqu'alors avait été la règle, devint l'exception, et qu'il n'en fot fait application qu'en faveur des personnes de bonue foi ou des contrevenants intéressants, à l'exclusion des gens qui sont de la fraude un véritable métier.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Lycée de Cahors. - M. Boirie, maître répétiteur (2° classe) au lycée de Toulouse, est chargé provisoirement de cours d'anglais, au lycée de Cahors pendant la durée du congé accordé, pour l'année scolaire 1887-1888, à M. Herbert.

Prix des pensions. — Par décret do président de la République, en date du 1er octobre, les prix de la pension et de la demipension au lycée de Cahors, sont fixés ainsi

frais d'études, 70 fr. Division élémentaire : 650 fr.; frais d'études 90 fr. Division de grammaire: 700 fr.; frais d'études, 110 fr. Division supérieure : 750 fr.; frais d'études, 130 fr.; frais de conférences, 65 fr.

Demi-Pension. — Classes primaires: 350 fr.; division élémentaire : 375 fr.; division de grammaire: 425 fr.; division supérieure: 475

let de Lacapelle-Marival; Emma Terret, de Cahors ; Jeanne Dupeau, de Samazan (Lot-et-Garonne); Eugénie Richard, de St-Martin-de Vers ; Marie Laparra, de Labasude-do-Vert :

Ecole normale de filles. - Sur

86 aspirantes qui s'étaient présentées au con-

cours d'admission à l'Ecole normale de filles,

41 avaient été reconnues admissibles; 21 ont

été définitivement reçues. Ce sont, par ordre

de mérite : MMlles Marie Salives, de Sauzet ;

Marie-Aline Mazilhé, de St-Céré; Marguerite

Arteil, de Florimont (Dordogne); Anne Chirac, de Montbazens (Aveyron); Valbousquet, de Thiviers (Dordogne); Marie Foortet, de Bour-

ran (Lot-et Garonne); Pélagie Cros, de Bren-

gues ; Alexandrine Baurès de Foix ; Françoise

Delmouly, de St-Matré; Marie Larraupie, de

Bannes ; Marie Bessou, de Mercuès ; Marie

Lauricesque, de St-Céré; Marie-Hortense, Da-

la pension.

bas; Elisa Beauville, de Leyme. La liste supplémentaire de six aspirantes se compose de : MMlles Lavabre, Arné, Fiches.

Jeanne Besse, de Bordeaux ; Antonine Cavar-

rat, de Mugron (Landes); Anna Duprat, d'Al-

Iragne, Youlet et Calmeyane. Parmi les aspirantes reçues, cinq sortent de l'école supérieure de St-Céré et quatre de l'école secondaire de Cahors.

Lacapelle-Marival

L'élection de ballottage de Lacapelle-Marival a eu lieu dimanche.

M. Laparra, radical, a obtenu 1726 voix, élo M. le comte de Torenne, bon. 1702 -

Gourdon

L'élection au Conseil d'arrondissement, qui a eu lien dimanche, a donné les résultats sui-

M. Prat a obteno 1,443 voix.

M. Linol est élu avec 1,465.

Prédictions de Nick. — L'astronome Nick annonce ainsi la physionomie probable du mois d'octobre :

La durée des forces sidérales changeant per, les points astronomiques se trouvant, en outre, groupés, le mois d'octobre présentera encore un temps variable, accidenté et humide sur la France et sur les pays voisins, principalement sur les zones du nord et du centre, et particulièrement pendant les périodes critiques, notamment do 8 au 24, avec ciel souvent convert ou bromeux dans la matinée, et variations brosques de température durant la nuit.

Perturbations, bourrasques, gros temps, fortes pluies, quelques orages violents avec grêle, trombes sèches ou humides, ravines, crues d'eau à la suite, vers les 2, 4, 6, 9, 11, 13, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 29 et 31.

Quelques orages épars sont probables pour Pension. - Classes primaires : 600 fr.; la deuxième dizaine, le tout taniôt sur une zone, tantôt sur une autre, principalement vers les 9, 16 et 22.

La question sociale

est avant tout une question d'estomac; il s'agit de trouver une alimentation rationnelle et suffisante pour la classe ouvrière. La question de rémédier aux mauvais estomacs est résolue depuis que nous avons les Pilules Suisses.

seurs et tous ces chercheurs d'or, si généralement braves, il ne s'en soit pas trouvé un seul assez résolu pour se mettre à la tête de quelques-uns de ses camarades et essayer de débarrasser le désert de ce misérable ?

- Ah! voilà; mais ce diable d'homme a une expression si terrible dans son regard louche, que les plus braves tremblent devant lui; sa force provient surtout de la terreur superstitieuse qu'il inspire; quelques-uns soutiennent même que c'est un démon. Nul n'oserait s'attaquer à lui; quelques-uns l'ont tenté dans les premiers temps, mais aujourd'hui il n'a plus rien à redouter de pareil; les chasseurs et les mineurs prétendent que le Mayor est à l'épreuve des balles et des coups de poignard; que nul ne peut contre lui jusqu'à l'heure où finira le pacte qu'il a signé avec l'enfer. Cœur-Sombre haussa les épaules avec mépris.

- C'est lui-même qui a répandu ces bruits absurdes, dit-il.

- Hum ! Qui le sait ? Jean Pivert, le trappeur de la rivière Humbolt, un des meilleurs tireurs des prairies du Nébraska, à la Nevada, à qui le Mayor a joué plus d'un mauvais tour, m'a assirmé avoir deux fois tiré sur lui à cent cinquante pas et l'avoir manqué. Que pensez-vous de cela?

- Eh pardieu! je pense que, selon son habitude, Jean Pivert était ivre, et qu'il y voyait double, voilà tout.

L'hôtelier haussa la tête d'un air peu convaincu :

- Je l'ai vu hier. - Vous ?

- Comme je vous vois.

- Ici, chez vous?

- Mon Dieu, oui ; il a déjeuné à cette table où nous sommes, et m'a donné généreusement une once pour ce repas, qui valait à peine deux dollars.

- Comment, vous, un honnête homme, vous avez laissé entrer chez vous et vous avez hébergé un tel bandit?

- Que voulez-vous, il le fallait, Cœur-Sombre, mon ami; je n'étais pas le plus fort.

-- Oh ! quelle mauvaise raison vous me don-

- Dame ! je vous donne une raison excellente, il me semble, et, si vous voulez réfléchir un instant, vous la trouverez telle. Ma position est très crîtique à l'entrée de ces montagnes; seul, avec ma femme, mon fils et ma fille, sans un voisin que je puisse appeler à mon aide en cas de danger, je dois rester neutre, l'ami de tout le monde, et même au besoin, ajouterai-je, sourd et muet; le Mayor ou ceux qui lui ressemblent - et malheureusement ils sont très nombreux dans ces contrées - n'hésiteraient pas, à la plus légère observation de ma part, à me faire sauter la cervelle; alors que deviendraient ma femme et ma

- En effet, vous êtes dans une situation très difficile. J'ai eu tort, excusez-moi; mais ces surnoms qu'il porte cachent un autre nom que je voudrais connaître. Je ne sais trop pourquoi cet homme m'intrigue. Moi, si peu curieux de ma son nom véritable et le but de ces rapines inces-

santes et de toutes ces atrocités que l'on met sur son compte. Il est évident que cet homme n'est pas un scélérat ordinaire. Il doit se venger, non pas comme on l'entend vulgairement, mais, dans ma pensée, ayant souffert des insultes fort graves, peut-être imméritées - on peut tout supposer en pareil cas - dans l'impossibilité d'atteindre ses ennerois, s'est-il déclaré l'ennemi de tous, et venge-t-il, sur ceux que la fatalité jette sous ses griffes de tigre, les douleurs que d'autres, hors de ses atteintes, lui ont fait souffrir. - A cela, je ne saurais rien répondre, Cœur-

Sombre; il court bien des bruits étranges, bien des histoires extraordinaires sur ce mystérieux personnage; il a paru tout à coup dans les prairies, il y a une quinzaine d'années; il se rendit d'abord dans les placers; puis, à la tête d'une troupe de bandits, il se mit à écumer les savanes. Les uns disent qu'il est Français, d'autres soutiennent au contraire qu'il est Mexicain, né sur le territoire de Colima. On assure qu'il est marié à une femme charmante et fort riche, qui habite avec sa famille une hacienda près de los Angeles; on ajoute qu'il a une fille fort jolie, âgée d'une dizaine d'années, qu'il élève avec le plus grand soin. Quelquefois, le Bisojo disparaît sans que ses compagnons eux-mêmes sachent ce qu'il est devenu; son absence se prolonge; on commence à respirer; on le croit mort; tout à coup, il reparaît, reprend le commandement de sa troupe, et se livre de nouveau, avec une sorte de rage et une barbarie furieuse à son horrible métier d'écumeur du désert; la vie de ce brigand est une véritable

- Comment se fait-il que parmi tous ces chas-

ici aux environs. nature, je voudrais savoir qui il est, d'où il vient, - Comment le savez-vous ?

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre).

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

LES TARDS-AVISÉS

OU UNE RÉVOLTE DE PAYSANS DANS LE QUERCY

PAR M. FRANÇOIS CANGARDEL

C'est en pleine guerre de la succession d'Espagne qu'éclata dans le Quercy la révolte de paysans qui est l'objet de cette publication. On sait combien cette longue guerre fut désastreuse pour la France dont le faillit causer la perte. A l'époque où nous sommes (mars-mai 1707), rien n'était encore compromis au point de vue militaire et les armées de Louis XIV, malgré les efforts des ennemis coalisés, se maintenaient sur toutes les frontières, balançant quelques revers par de nombreux succès; mais il n'en était pas de même dans l'intérieur du pays où la situation financière était déplorable et avait amené une si rande misère, qu'il semblait que chez les populations désespérées il n'y ent plus de place que pour la révolte. C'est ce qui arriva dans certaines provinces: le Béarn, le Périgord, l'Agenais et le Quercy. Nous ne vouons pas faire le tableau de ces temps malheureux : on le trouvera dans toutes les histoires de France et dans des ouvrages spéciaux (1). Nous nous contenterons de transcrire quelques pages des mémoires de Saint-Simon où il est question particulièrement de notre province. C'est e préambule le plus saisissant que nous puissions mettre en tête de ces documents qui semblent faits exprès pour servir de pièces justificatives au récit du grand historien : « La nécessité des affaires avoit fait embrasser toutes sortes de moyens pour avoir de l'argent. Les traitans en profitèrent pour attenter à tout, et les parlemens n'étoient plus en état, depuis longtemps, d'oser même faire des remontrances. On établit donc un impôt sur les baptèmes et sur les mariages sans aucun respect pour la religion et pour les sacremens, et sansaucune considération pour ce qui est le plus indispensable et le plus fréquent dans la société civile. Cet édit fut exrémement onéreux et odieux. Les suites, et promptes, produisirent une étrange confusion. Les pauvres et beaucoup d'autres petites gens baptisèrent eux-mêmes leurs enfants sous les portes à l'église, et se marièrent sous la cheminée par le consentement réciproque devant témoins, lorsqu'ils ne trouvoient point de prêtre qui voulût les marier chez eux et sans formalités. Par là plus d'extraits baptistères, plus de certitude des baptêmes, par conséquent des naissances, plus d'état pour les enfans de ces sortes de mariages qui pût être assuré. On redoubla donc de rigueur et de recherches contre des abus si préjudiciables, c'est-à-dire qu'on redoubla de soins, d'inquisition et de dureté pour faire

» Du cri public et des murmures on passa à la sédition en quelques lieux. Elle alla si loin à Cahors qu'à peine deux bataillons qui y étoient purent empêcher les paysans armés de s'emparer de la ville, et qu'il y fallut envoyer des troupes destinées pour l'Espagne, et retarder leur départ et celui de M. le duc d'Orléans. Mais le temps pressoit et il en fallut venir à mander à le Gendre, intendant de la Province, de suspendre l'effet. On eut grand'peine à dissiper le mouvement du Quercy et les paysans armés et attroupés et à les faire retirer dans leurs villages ».

Ce fut l'excès des taxes et des impôts et leur mode violent et vexatoire de perception qui exaspérèrent les paysans du Quercy, plutôt que l'établissement (juin 1705) du droit sur les actes de baptême, mariage et sépulture, et que la nomination d'abord de greffiers conservateurs de ces actes et plus tard de contrôleurs de ces mêmes actes. Si cette mesure avait été présentée en temps ordinaire, et sans caractère fiscal, dans le seul but de donner aux registres de l'état civil, tenus alors exclusivement par le clergé, plus de garantie et d'authenticité, nul doute qu'elle n'eût été favorablement accueillie; mais elle venait après une série infinie de nouveaux droits et elle lassa la patience des contribuables. Déjà d'ailleurs, et depuis longtemps, on s'était occupé en France de l'établissement plus régulier de registres de l'état civil, soit dans les assemblées des états généraux, soit dans des ordonnances et des édits spéciaux. Mais, vœux et prescriptions avaient malheureusement cédés devant l'opposition et le mauvais vouloir du clergé, jusqu'à la déclaration de 1736, due au chancelier d'Aguesseau, qui exigea que les registres tenus doubles par les curés et vicaires, fussent paraphés par le premier officier du siège de la juridiction et que l'un des doubles fut déposé au greffe de ce siège. Cet état de choses dura jusqu'au 20 septembre 1792 où une loi conflat aux municipalités le droit de recevoir et conserver les actes destinés à constater les naissances, mariages, divorces et

Cette opposition du clergé que l'on retrouve à toutes les époques où quelque tentative fut faite pour améliorer la législation sur l'état civil, ne se représente pas au moment où fut promulgué l'édit de 1705. On ne voit pas en effet que cet ordre, si puissant dans l'Etat, ait favorisé le mécontentement public et fait des révoltés le soutien de ses droits. Bien au contraire, soit par reconnaissance pour Louis XIV, soit parce qu'il comprenait, avec l'expérience profonde qu'il avait des choses publiques, que cette nouveauté purement fiscale ne serait que transitoire, des professions de la contraire de la contrair il s'entremit pour apaiser les esprits, blamer avec énergie les révoltés et les menacer de la colère du roi. On en trouvera la preuve dans les documents qui suivent, et dans ce que dit de cette révolte un chanoine de Cahors, M. de Maisonneuve, contemporain de ces évènements : «Pour ce qui est de la soumission aux ordres du prince, nous en avons un exemple récent. L'an 1705, il y eut une grande émeute parmi le Peuple du Quercy, à l'occasion de quelques impôts. L'attroupement commença au village des Arques à cinq lieues de Caors; il s'augmenta prodigieusement. Quarante mille païsants armés vinrent aux portes de Caors demander passage et des vivres; Caors leur résista et avec le secours du régiment de Normandie, qui se trouvait en quartier, toute cette multitude fut dissipée en quelques jours; ils se nomèrent les Tart-Avisés. On ne doit pas omettre un évènement à cette occasion très singulier et qui marque la force et l'autorité de la religion lorsquelle s'explique par l'organe d'un homme de bien. Deux mille hommes armés de la paroisse de Moncabrié furent trouver leur curé disant qu'ils alloient loindre une grande troupe qui étoient en chemin pour aller demander à l'intendant de la province la décharge de subsides qui accabloient le pauvre peuple, mais qu'avant de partir, ils venoient demander à leur pasteur sa bénédition. Le curé leur répondit qu'il alloit dire la messe, et qu'ils falloit qu'ils vinssent l'entendre; ils y furent. Après la messe le curé monta en chaire, leur représenta avec force que les atroupements étaient défendus et finit en leur déclarant qu'ils étoient venus pour lui demander sa bénédiction, qu'il donnerait au contraire sa malédiction à tous ceux qui ne quitteroient pas les armes et qui ne rentreroient pas dans leur maison. Ce digne pasteur nommé Hugues de La Serres vit encore en l'an 1742 et il sera bien mémorable dans toutes nos provinces, par son zèle pour la discipline ecclésiastique, par ses valeurs et ses grandes vertus » (2).
Ces documents sont entièrement inédits, sauf les deux premières let-

tres déjà insérées dans la Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par M. de Boislisle (3). Nous avons cru devoir les donner in extenso plutôt que de

tenter de les coordonner et de faire des détails si abondants et si intéressants qu'ils renferment un récit continu et plus suivi. Nous aurions évité quelques redites, mais ces redites ont encore ici une certaine importance: elles servent à contrôler les dépositions et à leur donner un caractère plus précis de véracité et de bonne foi. Nous avons d'ailleurs rangés ces documents dans un ordre méthodique plutôt que chronologique, afin que les évènements qu'ils contiennent aient entre eux un enchaînement aussi exact que possible, avec leurs causes, leurs développements et leurs conséquences. Ce n'est pas, en somme, une histoire que nous avons voulu faire, mais un commencement d'enquête qui, ouverte aujourd'hui, se complètera en se continuant, grâce à la bonne volonté de ceux qu'intéressent les tentatives d'histoire locale, et qui voudront fouiller dans les dépôts publics et les archives particulières. Dans quelles provinces s'est étendue cette révolte? Quelles parties en ont été atteintes? A-t-elle été spontanée? ou bien est-elle due à une entente entre les populations? Quel en a été le foyer? Autant de questions et bien d'autres qui se posent et qui ne pourront être résolues que lorsque toutes les pièces du dossier seront réunies. Alors seulement, on poura vraiment faire une histoire de cette révolte.

DOCUMENTS

Copie d'une lettre du secrétaire de l'évêque de Sarlat à M. de Suduirant, premier président de la Cour des Aides de Guyenne, envoyée au Contrôleur général (1).

.... Il y a apparence que vous aurez été informé de la révolte du Quercy qui s'étoit déjà communiquée dans ces cantons, et, comme jallois à Cahors pour voir mon fils, et que je fus obligé de passer parmi quatre compagnies de ces mutins, j'ai cru que vous ne seriez pas faché d'apprendre ce que je sais de cette affaire. Je partis donc d'ici (Sarlat) le 10 du passé (mars) et fus coucher chez M^{me} la comtesse de Boissières, où j'appris qu'il y avoit à deux lieues de là des troupes de paysans assemblés, qui s'étoient mis sous les armes du côté de Cahors et qui avoient déjà brûlé et démoli quelques maisons des contrôleurs de bans de mariage: à quoi je ne fis aucune attention. Je me mis le lendemain en chemin, et, étant arrivé à un village qu'on appelle Uzech, j'entendis tirer deux coups, battre une caisse et sonner deux cloches l'une après l'autre. Je demandoi à deux paysans ce que c'étoit; ils me répondirent brutalement qu'ils se devoient tous assembler pour bruler et piller tous les contrôleurs et partisans et qu'ils ne vouloient plus payer autre chose que la taille, à cause, disoient-ils, qu'ils mouroient de faim. Je leurs dis qu'ils feroient très bien d'être sages et qu'ils pourroient bien se faire pendre en tenant de tels discours. J'étois encore incrédule de tout ce qu'on m'avoit dit, dans le temps que je vis venir à mois deux troupes de gens d'environ cent cinquante hommes armés différemment les uns avec des pioches, les autres avec des hallebardes, des faux manchées à l'envers et autres instruments semblables, avec deux tambours et deux drapeaux, l'un noir, l'autre blanc. Cétoit dans un petit chemin étroit, où ces gens-là passoient en criant hautement: « Vive le Roi sans gabelle », et autres discours dignes de ces bandits. Ce spectacle furieux me fit songer à ma confiance: j'ouvris mon manteau, et, étant à dix pas de ces malheureux, je dis à mon valet, qui étoit à cheval, de descendre dans la terre, parce que le chemin étoit trop étroit et que les chevaux bondissoient. Nous marchâmes sans affectation tout près les uns des autres, et ces bandits crioient toujours comme des enragés. A deux cents pas de là, nous rencontrâmes plus de deux cents femmes qui crioient comme des diablesses, et qui disoient qu'elles étoient fachées que leurs maris n'eussent plus tôt commencé cette affaire. Je trouvai encore deux autres compagnies à Mercuès, et enfin je vis de toute parts des paysans qui s'assembloient. M. l'Intendant de Montauban (2) arriva à Cahors presque aussitôt que moi; il amena avec lui quelques compagnies de dragons de Fimarcon, lesquels, avec un bataillon de Normandie, ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre et souhaiter. Il trouva les choses en bon train par les mouvements que M. le comte de Boissières s'étoit donnés, car c'est un très aimable gentilhomme, fort zélé pour les intérets du Roi. Ces mutins envoyèrent plusieurs députés à Cahors avec des mémoires en forme de requêtes, dont voici la substance : ils demandent une amnistie signée de la main du Roi; que les habitants de Cahors ne puissent pas avoir de privilèges à leur préjudice touchant la foraîne (3) l'extinction de la capitation, et que les anciens rôles soient vérifiés, pour examiner les concussions et injustices que les receveurs ont faites: l'abolition du contrôle des actes des notaires, sceaux, insinuations, baptistaires et mortuaires, ensemble la modération du contrôle des exploits et du papier timbré sur le pied de l'établissement de ces deux droits; la restitution des frais et dommages excessifs que les receveurs des tailles leur ont faits dans les recouvrements, et les meubles qu'on a vendus à vil prix et que les porteurs de contrainte ont appliqués à leurs profits; la fixation des porteurs de contrainte à un certain nombre, et qu'il n'y aura que les effectifs qui seront payés, attendu qu'on a souvent vu qu'un seul archer prenoit la paye pour quatre, et qu'on a fait jusques à 500¹ de frais pour un reste de 300¹; qu'on ne fera plus des cent saisies comme on a fait depuis deux ans en ca dans chaque paroisse, ce qui mettoit tous les particuliers hors d'état de pouvoir payer un sol, à cause des frais que les séquestres et archers faisoient; que les paroisses grêlées profiteront des dons et grâces que le Roi leur fait; qu'on tiendra compte des sommes recues lorsqu'il n'y a pas eu diminution d'espèces; et enfin qu'il y aura un règlement pour la vérification des rôles, attendu que pour une imposition de 3001 de taille, les officiers de l'élection de Cahors en prennent jusques à 80 sans mettre aucun soluit. Voilà le précis du mémoire que ces malheureux ont fait donner à M. l'Intendant de Montauban.

(1) Michel de Chamillard (1652-1721). Il fut nommé contrôleur général des finances en 1699 et ministre de la guerre en 1701. Il se démit de ces deux fonctions, en 1709 pour le contrôle, et en 1710 pour la guerre.

(2) Gaspard-François le Gendre, nommé intendant en 1700. Il succéda dans cette charge à Félix Lepelletier de la Houssaye, et fut remplacé par Jean-Baptiste Langeois en 1715.

(3) La foraine était un droit de sortie sur les denrées et marchandises transportées hors du royaume ou des provinces où les bureaux en étaient établis dans celles où ces bureaux ne l'étaient pas, et où les aides n'avaient pas cours. La Haute-Guyenne ayant été assimilée au Languedoc, les marchandises à destination de ces deux pays n'étaient sujettes à aucun droit, mais elles l'étaient, quand elles passaient dans les lieux où les aides n'avaient pas cours. Ce droit général fut changé pour ces deux provinces en un droit de composition, suivant le tarif arrêté en l'année 1705 par M. le Gendre, intendant à Montauban, mais seulement pour les denrées et marchandises à destination de la Basse-Guyenne. Ce tarif coïncida précisément avec l'établissement de l'édit du contrôle.

(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

(A suivre).

DERNIÈRE HEURE

Paris, 3 octobre.

On donne comme certain, dans les confoirs de la Chambre, que la rentrée du Parlement aura lieu le 25 de ce mois.

Londres, 3 octobre.

On fait coorir le bruit que la France, l'Italie et l'Angleterre auraient suggéré au cabinet de Saint-Pétersbourg l'idée de la réunion d'un Congrès européen qui serait chargé de régler le conflu bulgare sur les bases strictes du traité de Berlin. Le Congrès se réonirait à Paris, en debors de l'influence des puissances centrales. Il serait même question de prendre la France comme arbitre, honneur que certainement elle dé-

SSEE	NO PER CUM	THE SHAPE OF THE PERSON OF THE	nicolador spiris	MANAGEMENT AND	NU PROPERTY.		THE PERSON NAMED IN
33	150/01	ROURS	E. —	Cours	arı	2 octo	bre.
3	0/0	densities und	291	H43 2 2 8 4 5		82	15
0	0/0	amortissable	(ancie	n)		00	00
3	0/0	id.	1884			85	10
4	1/2	0/0 ancien				102	50
4	1/2	0/0 1883				109	52
				cours		2 octo	bre.
A	ction	s Orléans				1,325	00
A	ction	s Lyon				1,272	50
U	Dliga	ations Orléans	3 0/0			396	00
0	bligs	ations Lombar	des (jo	uissance	jan		
-	VIE	r 1884)				297	50
U	bligs	tions Lombar					
						000	00
Oh	ligat	tions Saragos	se (io	nissance	ian	BAA A	
-	vier	1884)				. 348	00

PLANTATIONS AMERICAINES

M. Bru propriétaire à Lamadeleine PRÈS CAHORS (LOT)

invite les propriétaires viticulteurs, intéressés à la reconstitution de leurs vignes, à venir visiter, avant les vendanges, son vignoble de Lamadeleine, reconstitué par les plants américains, producteurs directs et porte-greffes. Ils pourront se rendre compte de la valeur des différents cépages, soit porte-greffes, soit producteurs directs, de leur adaptation au sol et au climat, et du système de greffe qui réussit le mieux.

Ils jugeront également de visu des variétés des bybrides Bouchet qui s'acclimatent le mieux à notre région, et de leur rendement si supérieur à nos meilleurs cépages.

SUCRAGE DES VENDANGES

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. Fournié-Lafage, épicier, bou'evard Gambetta, 46, à Cabors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes loi a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts, raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vignerons qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'Administration des Contributions indirectes.

Étude de Me Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, nº 10.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. Arnault, juge près le Tribunal civil de Cahors, pris en remplacement de M. le Président légitimement empêché, en date du vingt-un septembre dernier et par exploit de M. Serres, huissier à Cahors, en date du vingtsix septembre aussi dernier, la dame Elisabeth Vaysse, sans profession, épouse de Jean Delpons, demeurant ensemble à Mastal, section de St-Pierre-Lafeuille, commune de Maxou, a formé contre son dit mari, une demande en séparation de biens, elle a constitué Me Mazières, pour son avoué, près le Tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors, le trois octobre mil huit cen quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, MAZIÈRES.

Le ROBBOYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII.—Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impeligo, Goutte, Rhumattsme. Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.

— Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommes, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofulose et la Tuberculose.

Danstoutes les Pharmies. - A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmen, 102, r. Richelieu, Succr de BOYVEAU-LAFFECTEUR,

⁽¹⁾ Histoire des paysans, par E. Bonnemère. — Histoire financière de la France, par A. Bailly. — Etudes sur le régime financier de la France, par M. Vuitry.

⁽²⁾ Mémoires pour servir à l'histoire des Evêques de Cahors. Ces mémoires ont été publiées par M. J.-B. Baudel, sous le titre de L'Eglise de Cahors, 1662, 1741. Documents inédits sur l'histoire du Quercy.

⁽³⁾ C'est à la gracieuse et complaisante entremise de M. de Boislisle, pour lequel nous ne saurions être trop reconnaissant, que nous devons tous les documents fournis par les Archives nationales.

M. Michaud-Larivière Fils, Epicerie Parisienne, 6, place du Marché, Cahors, étant en rapports directs avec un des principaux négociants importateurs de sucres pour vendanges, prévient les nombreux propriétaires qu'il pourra comme les années précédentes, leur offrir des sucres avec réduction des droits à des prix défiant toute concurrence.

Sucre cristallisé, 1er blanc, garanti à 98 degrés, à 63 fr. les 100 kil. par sac de 100 kilogrammes

Franco, gare la plus rapprochée du propriétaire.

M. Michaud-Larivière Fils, leur fait savoir également qu'ils doivent lui remettre le certificat les autorisant à employer ces sucres au moins huit jours à l'avance, les sucres étant expédiés des magasins du négociant-importateur.

Raisins secs à boisson. — Alcool bon goût. — Acide tartrique et tannin. NOTA. - Toutes les demandes d'autorisations et certificats doivent être faits sur papier timbré.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. - CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; Gde grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ÉLEGANCE - PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN

HYGIÉNIQUES



La Bretelle Américaine élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

WERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau ADHÉRENTE & INVISIBLE

Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875 Se défier des Imitations et Contrefacons

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents dé-chaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parsaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentiste de France et de la Société d'Odontologie de Paris. CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

ABRIVE

FOUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON . E Prévenant la Carie et le déchaussement de dents ordonnée depuis longtemps par un grand ombre de Médecins.

5 fr. la Boite. - Le Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTIC

NOTA. - M. AUDOUARD engage le ersonnes qui doivent se rendre à Brive our la commande d'appareils dentaires. deux ou trois jours à l'avance.



Le propriétaire-gérant, Laytou.

CHEZ MME SABATIE

CAHORS, 6 - Allées Fénelon, 6 - CAHORS Bains de toute nature - Hydrothérapie complète chaude

et froide. - Etuves. - Chambres pour malades. Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécia-

lement aux personnes désireuses du confort et du bien-être. Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

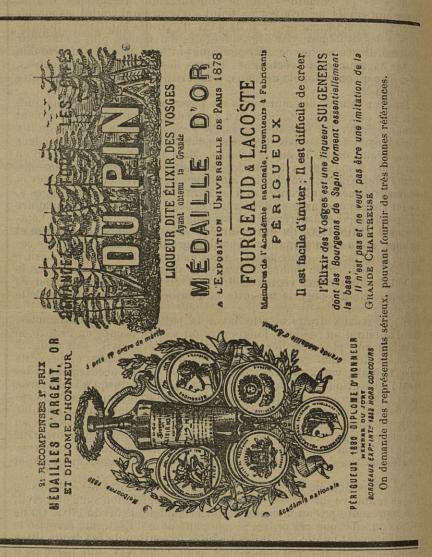
Douches de toute sorte, à piston, en jet, en | Bain simple pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble...... 1 fr.

Bains médicamenteux.....

Bains sulfureux alcalins, de mer Etuves, avec soins particuliers.. 2 fr. 50 Bains de vapeur, Sudation, Fu-2 fr. » migation, etc.....

Barèges, Vichy, de Pennès, etc. Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.



alson des

HAUTES NOUVEAUTÉS FRANÇAISES ET ANGLAISES

UNIFORMES & LIVRÉES COUVERTURES DE VOYAGE Manteaux Caoutchouc

PRIX FIXE INVARIABLE

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE en 24 heures

> HABILLEMENTS TOUS FAITS

PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison HIVEL 1886-87. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbœuf garantie (tout laine......... 23 fr. 95 Pantalons, nouveauté Elbœuf (garantie laine)...... 6 fr. 50 Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndica. de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département. Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Etablissement Hydrothérapique du Docteur Teyssèdre

CAHORS, Rue de la Chartreuse,